

17. Enterrement de Jacques d'Escars, marquis de La Roquebrou et de Montal (1631)**

[Page 1]

Le septiesme jour du mois de
janvier mil six cent trente un, haut
et puissant seigneur noble messire
Jaques d'Escars et de Montal
marquis de La Roque et de Montal
estant allé a Paris ville cappitale
du royaume et ayant esté veu
amiablement de Sa Majesté feust
attaqué dans son logis par
des gens armés portant la
livrée du Roy, en laquelle attaque
il feust tué et son corps porté
despuis Paris en la présente ville
de La Roquebrou ou il arriva
le vendredi au soir vingt quatriesme
dud. mois de janvier, et a esté
déposé en la chappelle St. Nicolas
du chasteau dud. Roquebrou despuis
led. jour, attendant que les apprests
des honneurs funèbres soyent
faicts suivant le désir de
haute et puissante dame noble
Magdelaine de Bourbon vefve
dudit seigneur, ou led. corps
repose encore ; plaise a Dieu
tout puissant donner bon repos
a l'ame d'iceluy au ciel.
Est a noter que despuis le transport
du corps de mondit seigneur jusques
a son enterrement qu'a esté
le dix septiesme février aud. an personne
n'est décédé en toute la présente ville
et paroisse.

*[Mort du marquis Descars arrivé
a Paris, le corps duquel fut porté
a La Roquebrou où les honneurs funèbres lui
furent faites au désir de Magdeleine de Bourbon sa veuve]*

[Page 2]

Le dix septiesme jour du mois de février
1631 le corps de Monseigneur le marquis de
Montal et de Merville a esté apporté solennellement
de la chappelle St. Nicolas en l'église
Notre Dame de Miséricorde de la présent ville
avec grand convoy et assemblée de noblesse
de gentilshommes vassaux et autres,
spécialement de messieurs les consuls
et juge de ville d'Aurillac, avec

quatre grands flambeaux et armes
de lad. ville que lesd. sieurs consuls
faisoyent porter pendantes ausd.
flambeaux et encore sur le drap
mortuaire de velours noir qui couvroyt
le corps et marchoyent lesd. consuls
portant la livrée du Roy avec les premiers
qui portoyent le doeuil. Assavoir, monsieur
de St. Chamans et les valets desd.
consuls avec leurs bastons et robes ordinaires
précédant. Item estoyent assistans les
officiers de justice des paroisses voisines
de mondit feu seigneur tenant leur
rang d'ung costé, avec messieurs
les consuls dud. Roquebrou de l'autre.
Les ecclesiastiques en nombre de
quatre vingt dix huict sans compter
les religieux de divers ordres.
Le corps a esté porté par VIII prebstres
revestus de surpelis et le drap mortuaire
de 4 gentilhommes vassaux.
La cavalerie, l'infanterie avec trompette
et tambour précédoyent avec dix chevaux
bardez. Cent paouvres vestus de noir
avec un flambeau allumé chacun a la main
alloyent devant le clergé. Les curés et prebstres
des paroisses voisines suivoient avec leur
croix, la présent paroisse venoit la dernière avec
la croix couverte d'un grand crespé, moy curé
indigne faisant la levée du corps et tenant
rang de curé avec mes presbtres.
Monsieur l'abbé de Gramond crossé et mitré
avec quatre de ses religieux revestus de
pluviaux et dalmatiques de velours noir
accompagnoient le corps et firent l'office
avec autant de solemnité qu'ung archevesque.

[Page 3]

Le dix septiesme février 1631
jour de l'enterrement du corps de
mondit seigneur le marquis, grande
quantité de paouvres estant venus
prendre l'aumosne qu'on distribuoit
générallement sur le pont dud. Roquebrou
a cause de la grande foule et présence
desd. paouvres qu'on estimoit estre
plus de 4000, en feurent ?
suffoquez ou alanguis (?) de faim
qui estoient morts sur le tard (?)
jusques au nombre de quinze,
parmi lesquels feust

Jean Iquille fils a feu Anthoine
aagé de 16 ans
Item Jeanne del Batut dite
vulgairement La Cayrade
aagée de 60 ans, lesquels
ont esté ensevelis le lendemain
au cimetièrè susdit.
Plus ont esté apportez au
cimetièrè de Brou autres troy
paouvres garçons estrangers et
illec ont esté ensevelis. Req. ch (?)
Les autres paouvres restans morts
ont esté transférez ailleurs en
leurs paroisses par les parents
qui les ont recogneus.
Et estime on le nombre des paouvres
qui sont morts dans lad. presse
envyron dix huict ou dix neuf,
lequel on n'a peu vérifier certain-
-ement a cause du soudain transport
qu'on a faict d'iceux ez parroisses
circonvoisines. Plaise a Notre Seigneur mettre
leur ame au repos éternel.

Registre paroissial de Laroquebrou, 1631